



**MUTUALITÉ SOCIALISTE  
DU BRABANT**

Publié sur *FMSB* (<https://www.fmsb.be>)

Remboursements et avantages > Jeunes et futurs parents > Soins médicaux 100% remboursés

---

## Soins médicaux 100% remboursés

Les soins sans souci ! Grâce au remboursement total des soins médicaux, vous ne devez plus vous soucier du coût de vos soins de santé.



### Nous pensons à vos enfants ...

Soins 100% remboursés jusqu'à 18 ans :

- la consultation ou la visite à domicile d'un **médecin généraliste**
- la consultation chez un **spécialiste**
- le traitement par un **kinésithérapeute**
- les soins dispensés par une **infirmière**
- la **logopédie** <sup>[1]</sup>
- les **médicaments génériques** (max. 100€ par année civile)

**.... mais on ne vous oublie pas !**

Soins 100% remboursés pour les membres à partir de 18 ans :

- la consultation chez un **médecin généraliste**
- la consultation chez un **gynécologue**
- la consultation chez un **ophtalmologue**
- la **logopédie** [2]
- la **kinésithérapie pré et post-natale**
- pour les plus de 75 ans, également la visite à domicile d'un **médecin généraliste**.

## En pratique

- Nous remboursons le ticket modérateur. Ainsi, la partie du tarif légal qui reste normalement à votre charge après l'intervention de votre mutualité est entièrement remboursée pour certaines prestations. Le remboursement de la consultation est total si votre prestataire de soins est conventionné [3] et pratique les tarifs légaux. S'il est non-conventionné, les suppléments d'honoraires restent à votre charge.
- Pour bénéficier de cet avantage, il n'y a pas de démarche supplémentaire. Il vous suffit de nous remettre votre attestation de soins originale. Nous vous rembourserons alors automatiquement la partie du tarif légal et le ticket modérateur.
- Pour le remboursement du ticket modérateur des médicaments génériques, vous devez nous remettre l'attestation BVAC (document délivré par votre pharmacien sur simple demande).
- Vous devez disposer d'un dossier médical global (DMG) [4] ou être inscrit dans une maison médicale.
- Pour les membres à partir de 18 ans, une franchise de 25 € par année calendrier s'applique.

Sur le même sujet

[Infomut : dossier médical global](#) [5]

### Links:

[1] <https://www.fmsb.be/logopedie>

[2] <https://www.fmsb.be/logopedie>

[3] <https://www.fmsb.be/consulter-un-medecin-conventionne>

[4] <https://www.fmsb.be/le-dossier-medical-global-dmg>

[5]

[/sites/all/modules/pubdlcnt/pubdlcnt.php?file=https://www.fmsb.be/sites/secure.fmsb.be/files/43%20-%20Dossier%20medical%20global%202018.pdf&nid=338](https://www.fmsb.be/sites/all/modules/pubdlcnt/pubdlcnt.php?file=https://www.fmsb.be/sites/secure.fmsb.be/files/43%20-%20Dossier%20medical%20global%202018.pdf&nid=338)